

# FORMULAIRE DE DEMANDE D'AGRÉMENT (OUVERTURE OU MODIFICATION D'UNE LIGNE DE GARANTIE DES CAUTIONS)

À REMPLIR CONJOINTEMENT PAR L'ÉTABLISSEMENT ÉMETTEUR ET PAR L'EXPORTATEUR

## 1. IDENTIFICATION DES PARTIES

	Établissement émetteur	Société exportatrice
Raison sociale :		
	N° police cadre :	Réf. de l'enveloppe : ENV
Adresse :		
N° Siret (14 chiffres) :		
Interlocuteur :		
Téléphone :		
E-mail :		

## 2. CARACTÉRISTIQUES DE LA DEMANDE

Ouverture d'une ligne	Montant sollicité	M€	
Modification d'une ligne	Nouveau montant	M€	Réf. de l'agrément à modifier LIG
Quotité garantie sollicitée :	%		
Durée des engagements concernés :	MIN	mois	MAX mois
Opérations commerciales concernées :			

### **3. DÉCLARATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS / AUTORISATIONS ET À LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

#### **ENGAGEMENTS / AUTORISATIONS**

1. Chaque signataire s'engage à tenir Bpifrance Assurance Export informé de toute modification des informations figurant dans la présente demande d'agrément garantie des cautions.
2. Chaque signataire s'engage, sur demande de Bpifrance Assurance Export, à fournir tout renseignement sur l'identité des personnes agissant pour son compte dans le cadre des opérations d'exportation concernées par les engagements objet de la présente demande d'agrément, ainsi que sur le montant et l'objet des commissions et/ou rémunérations qui leur auraient été ou devraient leur être versées.
3. Chaque signataire prend acte que Bpifrance Assurance Export, agissant en tant qu'organisme chargé par l'État de gérer et délivrer sous son contrôle, pour son compte et en son nom les garanties publiques pour le commerce extérieur prévues à l'article L. 432-1 du Code des assurances pourra communiquer aux autorités étatiques et instances multilatérales compétentes toute information ou d'une manière générale tout élément porté à sa connaissance dans le cadre de la présente demande d'agrément.
4. Chaque signataire déclare avoir pris connaissance de la convention OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers, de la recommandation du 14 décembre 2006 sur la corruption et les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public ainsi que des articles 435-3 et suivants du code pénal relatifs à la lutte contre la corruption.
5. Chaque signataire déclare qu'il ne figure pas sur une liste d'exclusion accessible au public du Groupe de la Banque Mondiale, de la Banque Africaine de Développement, de la Banque Asiatique de Développement, de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement, de la Banque Interaméricaine de Développement.
6. Chaque signataire déclare que ni lui ni toute personne travaillant pour son compte dans le cadre des opérations d'exportation concernées par les engagements objet de la présente demande d'agrément, n'ont au cours des 5 dernières années précédant cette demande, été condamnés par un tribunal national ou fait l'objet de mesures administratives nationales équivalentes pour infraction aux lois relatives à la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers.
7. Chaque signataire déclare que ni lui ni toute personne travaillant pour son compte dans le cadre des opérations d'exportation concernées par les engagements objet de la présente demande d'agrément, ne font l'objet de poursuites devant un tribunal national pour infraction aux lois relatives à la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers.
8. Chaque signataire déclare que ni lui ni toute personne agissant pour son compte dans le cadre des opérations d'exportation concernées par les engagements objet de la présente demande d'agrément, n'ont pas commis d'actes de corruption prohibés par les articles 435-3 et suivants du code pénal français ou par la Convention OCDE du 17 décembre 1997 relative à la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, renforcée par la recommandation du Conseil de l'OCDE du 14 décembre 2006, et ne commettront de tels actes dans le cadre des opérations d'exportation concernées par lesdits engagements.
9. Chaque signataire reconnaît qu'en cas de non-respect des déclarations et/ou engagements précités, Bpifrance Assurance Export sera en droit de refuser l'examen de toute nouvelle demande d'agrément pour des engagements de caution, de garantie ou de contre garantie le concernant et d'annuler le solde non utilisé de la ou des ligne(s) garantie(s).
10. Les déclarations et engagements précités sont souscrits par chaque signataire agissant conjointement et sans solidarité entre eux.

#### **PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES DE L'ÉTABLISSEMENT ÉMETTEUR**

1. Les données (y compris les données personnelles) que l'émetteur fournira à Bpifrance Assurance Export dans le cadre de la présente demande d'agrément seront utilisées par l'État et Bpifrance Assurance Export pour le traitement et la gestion de ladite police et en particulier pour son traitement informatique effectué sous la responsabilité de Bpifrance Assurance Export ou de toute autre entité du groupe Bpifrance. Ces données pourront également, de convention expresse, être utilisées ou communiquées aux mêmes fins aux autres personnes morales du groupe Bpifrance, ses partenaires ou tiers intervenant pour l'exécution des prestations concernées.
2. En ce qui concerne les données personnelles qui pourraient être transmises à Bpifrance Assurance Export, les personnes physiques concernées bénéficieront, dans les conditions prévues par la loi française, d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant en contactant le service en charge de la protection des données personnelles à l'adresse E-mail suivante : [assurance-export-donnees-personnelles@bpifrance.fr](mailto:assurance-export-donnees-personnelles@bpifrance.fr).

3. Bpifrance Assurance Export pourra utiliser les données personnelles fournies par l'émetteur à des fins de prospection, par exemple pour l'informer de ses nouveaux produits ou de tout changement des produits existants. Les personnes physiques concernées pourront à tout moment exercer leur droit d'opposition à l'utilisation de ces données à des fins de prospection en contactant le service visé au § 2 ci-dessus ou en cochant la case ci-contre :
4. L'émetteur s'engage à fournir aux personnes physiques concernées les informations mentionnées aux § 1, 2 et 3 ci-dessus.
5. Nous reconnaissons, consentons et autorisons expressément Bpifrance Assurance Export à transmettre des informations de nature confidentielle, en ce compris les données à caractère personnel relatives à nous et à la présente police :
- à l'État, toute autorité administrative, judiciaire ou de contrôle française, aux collectivités territoriales et à toute institution européenne ;
  - à tous bailleurs de fonds intervenant directement ou indirectement dans la présente police ;
  - aux autres entités du groupe Bpifrance compte tenu de la mission du groupe Bpifrance, ainsi qu'à l'État et que cette transmission n'est pas contraire aux dispositions de l'article L. 511-33 du Code monétaire et financier (étant précisé que ce partage d'informations vise principalement nos données dans le cadre de la connaissance client (KYC) des entités du groupe).
- Cette transmission d'informations intra-groupe ne dispense en aucun cas les entités du groupe Bpifrance des obligations de confidentialité d'origine légale, réglementaire ou contractuelle (en ce compris les règles définies en accord avec l'État) qui s'appliquent à elles à l'égard des tiers.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

## ÉTABLISSEMENT ÉMETTEUR

Nom et qualité du signataire :

Je suis le représentant légal

Dans le cas contraire, joindre les copies de :

- votre carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité
- vos pouvoirs

Signature et cachet de l'établissement émetteur :

## SOCIÉTÉ EXPORTATRICE

Nom et qualité du signataire :

Je suis le représentant légal

Dans le cas contraire, joindre les copies de :

- votre carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité
- vos pouvoirs

Signature et cachet de la société exportatrice :

Envoyer les documents à : [assurance-export-caution@bpifrance.fr](mailto:assurance-export-caution@bpifrance.fr)

### Bpifrance Assurance Export

Agissant pour le compte, sous le contrôle et au nom de l'État en vertu de l'article L. 432-2 du code des assurances

SAS au capital de 30 000 000 euros – 815 276 308 RCS Créteil - N° TVA FR 29 815 276 308

Siège social : 27-31, avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort Cedex - Tél. : +33 1 41 79 80 00 - Fax : +33 1 41 79 80 01- [bpifrance.fr](http://bpifrance.fr)